

Déclaration

Séance du conseil municipal du 20 janvier 2025

Déclaration pour demander à l'ensemble des parties, soit le gouvernement du Québec, les centres de services scolaires et les commissions scolaires de respecter leurs engagements auprès de la population montréalaise à soutenir la pratique sportive et des loisirs

Attendu que la Ville de Montréal souhaite assurer à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais, peu importe leur âge et leur arrondissement, un accès à des installations sportives et de loisirs de qualité;

Attendu qu'en 2018, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et les commissions scolaires, dont certaines sont maintenant des centres de services scolaires, ont signé *l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires* (ci-après l'Entente-cadre « Réflexe Montréal »);

Attendu que l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet à la population montréalaise d'assister à des activités de loisirs et de pratiquer des activités sportives dans les écoles les soirs et fins de semaine et offre à la communauté étudiante montréalaise de profiter des installations sportives de la Ville les jours de semaine;

Attendu qu'optimiser l'utilisation des plateaux sportifs municipaux et des établissements scolaires respecte la capacité de payer de la population montréalaise, laquelle finance déjà ces infrastructures par le biais de taxes et d'impôts;

Attendu que l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » permet une plus grande efficience administrative en mettant fin à la facturation entre la Ville et les centres de services scolaires ou les commissions scolaires;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir la mise en œuvre de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » par un financement additionnel du MEQ équivalent à la perte nette subie par certains centres de services scolaires ou commissions scolaires à la suite de l'application de l'entente;

Attendu que depuis l'adoption de la Loi 40, le ministère de l'Éducation (MEQ) a transféré aux villes la responsabilité et les coûts d'acquisition des terrains en plus de la décontamination et des infrastructures à prévoir pour la construction de nouvelles écoles et qu'en contrepartie, *"les centres de services scolaires devront favoriser le partage de leurs ressources sans frais avec les municipalités, notamment par la signature d'ententes de partage des infrastructures scolaire."* (Lettre du 12 février 2020 signée par la ministre

Laforest – MAMH, et le ministre Roberge – MEQ destinée aux maires et mairesses de même qu’aux DG des commissions scolaires);

Attendu que la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, signée en 2023, comporte un engagement relatif à l’arrimage de la planification et à la mutualisation des infrastructures en ce qui concerne les projets scolaires, de sports et de loisirs et que cet engagement fait partie de la feuille de route 2025 pour la réalisation de la Déclaration;

Attendu que le 13 décembre 2024, les commissions scolaires et les centres de services scolaires ont reçu une correspondance de la part du MEQ indiquant que ce dernier mettait fin au financement prévu, et ce rétroactivement au mois de septembre 2024;

Attendu que la fin du financement par le MEQ met en péril la pratique sportive et de loisirs de milliers de Montréalaises et de Montréalais, dont des formations en natation ou de cadets.

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé par Jim Beis, maire de Pierrefonds-Roxboro;

Et résolu :

Que la Ville de Montréal demande :

1. Aux parties à l’Entente-cadre « Réflexe Montréal » de maintenir leur engagement à soutenir la pratique sportive et des loisirs auprès de la population montréalaise;
2. Aux parties à l’Entente-cadre « Réflexe Montréal » de respecter les engagements prévus dans celle-ci;
3. Au gouvernement du Québec de continuer de financer les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans l’application de l’Entente-cadre « Réflexe Montréal » tel que convenu lors de sa signature.